

SRL LUC DE PUTTER CHAUSSÉE DE LA HULPE, 166 1170 WATERMAEL-BOITSFORT info@thekeys.be

Num. IPI : 511.266

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16/02/2023

0353 - SAINT PIERRE 217-219 (0825,404,375) CHAUSSÉE SAINT PIERRE, 217-219 1040 ETTERBEEK

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL Luc de Putter, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

5 copropriétaires sur 7 totalisant 827,00 / 1 000,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 14:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- C0558 ANAMARIA représentant 109,00 / 1 000,00 quotités
- . C0560 CAPPELLINI représentant 66,00 / 1 000,00 quotités
- C0562 KARKAN Théo représentant 428,00 / 1 000,00 quotités
- C0563 Indivision KARKAN représentant 117,00 / 1 000,00 quotités
- C0564 PRIGNON MARTIN BALIS Zoé représentant 107,00 / 1 000,00 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

- C0559 BOHCACIYAN représentant 107,00 / 1 000,00 quotités
- eprésentant 66,00 / 1 000,00 quotités

RÉSULTAT DES VOTES

1. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

La candidature de Madame Karkan est mise au vote

	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
Majorité absolue	Volx exprimées	827,00	
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé
Non			
Abstention			

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

La candidature de Madame Claeys du syndic est mise au vote

	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
Majorité absolue	Voix exprimées	827,00	
	Abstentions	0,00	
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN DU 01.07. 2021 AU 30.06.2022 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. Rapport des commissaires aux comptes.

Madame Karkan a procédé à la vérification des décomptes de charges du 01/07/2021 au 30/06/2022. Elle a remis un rapport sur sa vérification et le syndic a répondu aux questions posées. Madame Karkan signale que les comptes sont conformes aux documents et décomptes produits.

L'approbation des comptes 2021 - 2022 et du Bilan au 30/06/2022 est mise au vote :

	Oui	827,0	0 100,00 %
	Non	0,0	0,00 %
Majorité absolue	Voix exprimées	827,0	-
	Abstentions	0,0	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLII	NI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN	- PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2022/2023 (01/07/2022 AU 30/06/2023)

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'augmenter le budget à 20.000€/an et ce à partir du 1er trimestre 2023.

	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
Majorité absolue	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	•
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		RIGNON MARTIN - BALIS Zoé
Non			
Abstention			

5. DÉCHARGE À DONNER AU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES POUR LES COMPTES DU 01/07/2021 AU 30/06/2022

Invitation à donner décharge au vérificateur aux comptes

	Oui	827,00	100,00 %
Majorité abacius	Non	0,00	0,00 %
Majorité absolue	Voix exprimées	827,00	•
	Abstentions	0,00	₩
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé
Non			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE À DONNER AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR L'EXERCICE DE SA FONCTION DU 01/07/2021 AU 30/06/2022

invitation à donner décharge au conseil de copropriété

	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
Majorité absolue	Voix exprimées	827,00	
	Abstentions	0,00	
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		RIGNON MARTIN - BALIS Zoé
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. DÉCHARGE À DONNER AU SYNDIC POUR LES COMPTES ET L'EXERCICE DE SA FONCTION DU 01/07/2021 AU 30/06/2022.

Invitation à donner décharge au syndic

	Oui	827,00	100,00 %
Maladis abaabaa	Non	0,00	0,00 %
Majorité absolue	Voix exprimées	827,00	H
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLIN	- KARKAN Théo - Indivision KARKAN - F	PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé
Non			
Abstention			

8. ATTRIBUTION D'UN MANDAT DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR L'ANNÉE 2022/2023 JUSQU'À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

Le membre sortant rééligible est Madame Karkan propose sa candidature.

La proposition de Madame Karkan et Mme Balis comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire est soumis aux votes :

	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
Majorité absolue	Volx exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	•
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. ATTRIBUTION DU MANDAT DE VÉRIFICATEUR AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2022/2023 (01/07/2022 AU 30/06/2023).

Le vérificateur aux comptes sortant mais rééligible Mme Karkan se propose comme vérificateur aux comptes pour la vérification des décomptes de charges du 01/07/2022 au 30/06/2023.

La candidature de Mme Karkan comme vérificateur aux comptes est soumis aux votes:

	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
Majorité absolue	Voix exprimées	827,00	•
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. ATTRIBUTION DU MANDAT DU SYNDIC À LA SRL LUC DE PUTTER

L'attribution du mandat du syndic est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée fixée à la date du 20 septembre 2023 à 16hr dans les bureaux du syndic.

	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
Majorité absolue	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

11. ALIMENTATION DU FONDS DE RÉSERVE

L'Assemblée décide de faire des appels de fonds de réserve d'un montant de 500 € par trimestre pour l'ensemble de la copropriété.

	Oui	827,00	100,00 %
Majoritá dos 4/5	Non	0,00	0,00 %
Majorité des 4/5	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15:45.

Le Président

C0563 - Indivision KARKAN

Le Secrétaire

A0021 - Madame CLAEYS

Daniela

Zée BALIS,

